ORPI Réussite Immobilière
100 avenue de Clichy
75017 PARIS
Tel : 01 42 29 26 26
reussiteimmobiliere@orpi.com

Des femmes et des hommes pour votre bien

AGENCE RÉUSSITE OR

ORPI Valeurs Immobilières
53 boulevard Jean Jaurès
92110 Clichy
Tel : 01 85 01 26 26
valeursimmobilieres@orpi.com

BAREME D'HONORAIRES

Valable à compter du 26 Aout 2022, du mandat N°1104 en transaction, et N°92 en gestion.

AUCUN FRAIS NI HONORAIRES NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.

ESTIMATION OFFERTE EN CAS DE PROJET DE MISE EN VENTE

Ces honoraires comprennent les prestations suivantes : shooting photo HD, diffusion web, visites et comptes rendus, démarches administratives et juridiques, vérification du financement et de la détermination de votre acquéreur ou locataire, et suivi jusqu'à l'acte. **En cas de délégation, le montant des honoraires applicables est celui de l'agence détenant le mandat initial.**

VENTE	LOCATION
Les honoraires, après devis accepté, sont à la charge du vendeur, selon ce qui aura été prévu au mandat de vente. Forfait de 4 000 € TTC pour les parkings, caves et lots annexes. Forfait de 15 000 € TTC pour les biens inférieurs à 200 000 €. 8 % TTC pour les biens compris entre 200 001 € et 500 000 €. 7 % TTC pour les biens supérieurs à 500 001 €. Expertise valeur vénale : 500 € TTC. Viagers : 10 % TTC de la valeur vénale du bien.	**Etats des lieux** : 3 € / m² à la charge du bailleur et du locataire. **Visites, constitution de dossiers, rédaction du contrat** : 12 € / m² à la charge du bailleur et du locataire. Frais d'entremise et de négociation : Loyer C.C. moins (-) 15€ TTC / m² à la charge du bailleur. Mise en location de bureaux ou locaux commerciaux : 30 % TTC du loyer annuel HT à la charge du preneur. Honoraires de location d'un parking : 250 € TTC à la charge du bailleur et du locataire. Honoraires location Hors loi du 06 juillet 1989 (Location résidence secondaire – Location à une personne morale) : 12% TTC du loyer annuel à la charge du locataire
MANDAT DE RECHERCHE	**GESTION**
10 % de la valeur du bien, à la charge de l'acquéreur.	**Formule Confort** : 6,5 % TTC des encaissements. **Formule Sécurité** : 8,5 % TTC des encaissements. **Assurances des Loyers Impayés** : 2,5 % TTC. **Avenant au contrat de location** : 250 € TTC à la charge du demandeur. Gestion Lots Annexes : 10 % TTC.